

Poncín vers la fin de janvier 1257 avait été, comme on l'a vu, annexé à la châtellenie de Beauvoir, après avoir pendant près d'un siècle et demi fait partie de cette seigneurie, et voici dans quelles circonstances il en sortit. Humbert V de Villars, ayant eu des difficultés avec Jean son frère, seigneur de Montelier, remit à celui-ci le château de Beauvoir en toute justice avec les rentes, fiefs et droits qui en dépendaient, comme devant servir de complément à sa part d'héritage. Cela eut lieu par traité de l'an 1344.

Après ce Jean de Villars, Eudes ou Odes de Villars, seigneur de Montelier, fut seigneur de Beauvoir et en jouit jusqu'en 1344, époque à laquelle il le remit à Humbert VII de Villars, parce que son revenu ne valait pas ce qu'on avait promis à Jean son père, et en place de Beauvoir eut la seigneurie de Montriblond. Beauvoir rentra ainsi dans la maison de Thoire. Mais Beauvoir fut démoli en 1402 par Jean, seigneur de Vergy, maréchal de Bourgogne, durant la guerre que Philippe-le-Hardi fit audit Humbert parce que celui-ci lui niait le fief de Montréal. La châtellenie, la justice et les revenus de Beauvoir furent transportés à Poncín et annexés à la seigneurie du lieu. De sorte que Poncín ayant passé en la maison des ducs de Savoie la seigneurie de Beauvoir y fut comprise et fit toujours depuis partie de la seigneurie de Poncín.

Ce n'est donc pas, ainsi que l'a prétendu Guichenon, à cause « des grandes immunités offertes dans Poncín aux habitants, par Humbert IV de Thoire que cette ville dut le siège de la Châtellenie.

moniales litteras prefato oratori ducimus concedendas sigillo nostro plumbeo, ut moris est roboratas, et per antedictum Eldradum de Pisanis registratas datas Romæ sexta Idibus Aprilis anni Dominicæ incarnationis 1425. Pontificis prælibati Beatissimi anni 8 et nostri regiminis 6. Benedictus de Aquila, ita est L. de Burenciis.